Liste de contrôle pour la planification des activités « argent contre travail »

* Réfléchir à la manière de renforcer ou de créer des comités communautaires pouvant faciliter la gestion des projets, organiser et superviser les équipes de travail.
* Nouer le dialogue avec les autorités locales pour faire en sorte qu’elles soutiennent le programme et y participent activement, et s’assurer que les infrastructures remises en état ou créées seront entretenues sur le long terme.
* Mettre en place un plan de travail culturellement adapté (par ex. qui tienne compte des moments de prière, des jours fériés, etc.).
* Veiller à ce que les horaires de travail soient adaptés à l’état de santé des participants et tiennent compte de leurs autres obligations (en termes d’organisation du temps de travail et du nombre total d’heures travaillées).
* S’assurer que la communauté comprend les objectifs du projet, ce qui est attendu des participants, les conditions de travail ainsi que les processus de fixation et de versement des salaires.
* Décider si les participants doivent ou non être formés.
* Discuter avec les communautés de ce qu’il adviendra des outils et du matériel de travail une fois le projet achevé.
* Organiser les travailleurs en groupes suffisamment petits pour être supervisés (en général, environ 25 travailleurs par groupe).
* Planifier des visites de suivi inopinées afin de contrôler les listes de participants et d’empêcher l’inscription de « travailleurs fantômes ».
* Veiller au respect de la dignité des travailleurs afin d’éviter toute situation engendrant ou renforçant la stigmatisation.
* Garantir la sécurité des travailleurs en analysant les risques potentiels et en mettant en place des mesures d’atténuation des risques. Veiller, par exemple, à ce que les machines ne soient utilisées que par des travailleurs expérimentés, mettre une trousse de premiers secours à disposition sur le site de travail, déterminer à l’avance comment les éventuelles blessures seront traitées et assurer le transport vers un hôpital ou une clinique local(e) en cas d’incident grave.
* Envisager d’assurer les travailleurs de manière à ce qu’ils bénéficient d’une couverture pour la durée de leur participation aux activités « argent contre travail ». Cette décision doit tenir compte des politiques locales et de ce que font les autres organisations.
* Se coordonner avec le département de la logistique en lui indiquant :
* quels projets seront mis en œuvre, où et quand ;
* le nombre de participants qui travailleront dans chacun des lieux, et durant combien de jour ;
* comment les participants se rendront sur les sites de travail, en particulier lorsque des moyens de transport sont nécessaires ;
* quel matériel (notamment les pièces de rechange, les matériaux de construction, les machines, les vêtements et les masques de protection) sera nécessaire pour réaliser les travaux, et si ce matériel est disponible ou non sur les marchés locaux et/ou dans la communauté ;
* quelles installations de stockage existent, si les bénéficiaires doivent ou non stocker le matériel et les équipements eux-mêmes et si le transport et le stockage de ce matériel comportent des risques en matière de sécurité.

Adaptation de Harvey P, Bailey S., (2011) *Cash Transfer Programming in Emergencies*, *Good Practice Review*, Overseas Development Institute